

LES CARACTERISTIQUES DU LABEL CLEVACANCES



CLÉVACANCES

LOUEZ EN TOUTE QUALITÉ

Qu'est-ce que le label Clévacances?

→ Un label jeune et dynamique

- Création en 1995 des « Locations de France Clévacances »
- Reconnu par le Ministère du Tourisme (agrée en 1997, renouvelé en 2001)
- Près de 24000 locations et gîtes Clévacances et 5400 chambres dans 92 départements
- La garantie d'une offre homogène quelle que soit la destination
- La garantie d'un hébergement de qualité, fidèle à la Charte nationale



CLÉVACANCES

LOUEZ EN TOUTE QUALITÉ

LES LOCATIONS CLEVACANCES

Une large gamme d'hébergements

- Des locations en milieu rural ou en milieu urbain
- Dans une maison ancienne restaurée / dans une maison récente / dans des chalets
- Un appartement et / ou un studio dans un immeuble
- L'accueil doit être personnalisé

Le gîte Clévacances

Le gîte Clévacances peut être une maison indépendante, une demeure de caractère, un chalet, un appartement ou un studio dans une maison particulière ou dans un immeuble collectif. Ces locations doivent répondre aux conditions minimales de confort et d'habitabilité (décret n° 87 - 149 du 6 Mars 1987) dont le respect de la conformité incombe au loueur ou à son mandataire habilité. La marque "Locations de France Clévacances" est décernée nominativement par logement de 1 à 5 clés (4 clés maximum pour les appartements et studios).

La chambre d'hôtes Clévacances

Destinée à compléter les hébergements touristiques traditionnels (hôtels, meublés, résidences...), la prestation «Chambres d'Hôtes Clévacances» comprend la nuitée et le petit déjeuner. La marque "Chambres d'hôtes Clévacances France" est décernée exclusivement pour chaque chambre avec un niveau de confort allant de 1 à 4 clés. Le nombre maximum de chambres par structure est égal à 5, pour une capacité d'accueil maximum de 15 personnes. Au-delà de cette capacité, l'établissement relève d'une réglementation différente. Cette structure ne pourra être en aucun cas considérée comme un établissement accueillant du public.

La résidence Clévacances

Une Résidence Clévacances est un établissement commercial d'hébergements labellisés situés dans une station ou une zone touristique à la campagne, à la montagne, à la mer, dans une station thermale ou en ville, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, proposés en location pour une occupation à la nuitée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Le classement se décline de 1 à 4 clés.

L'habitat de loisirs Clévacances

Les Habitats de Loisirs sont individuels ou mitoyens, en groupe ou diffus, sans fondation, préfabriqués en ossature bois, planches, rondins, bardeaux, bois reconstitué..., exclusivement implantés dans le cadre collectif d'un terrain aménagé et classé, tel que : terrain de camping, parc résidentiel de loisirs, village de vacances (décret n°84-227 du 29 mars 1984). Le classement se décline de 1 à 3 clés et s'évalue en fonction des normes de confort intérieur. Il est indissociable des prestations de services et de loisirs.



LOCATIONS CLEVACANCES

La labellisation

- Le loueur démarche Clévacances Eure (au sein du Comité Départemental du Tourisme)
- Analyse du dossier et visite de terrain
- Organisation d'une visite de classement / labellisation
- Délivrance d'un certificat d'agrément de 1 à 5 clés d'une durée maximum de 3 ans (à afficher dans l'hébergement)
- Remise de l'enseigne signalétique « Clévacances » (visible à l'extérieur)



LES ATOUTS DU LABEL CLEVACANCES

- **Location facilitée grâce à la reconnaissance du label national**
(Ex: un studio en centre ville, un hébergement sans jardin, une maison récente en zone pavillonnaire).
- **Les services** : la gestion administrative du dossier de labellisation, l'assistance juridique et fiscale, les documents types (contrat de location...)
- **Location directe par le propriétaire**
- **L'hébergeur est acteur de l'action touristique départementale**
- **Promotion large** : Clévacances France, Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme...